

ARRÊTÉ N°2025-174

OBJET : Travaux de renouvellement AEP

Rue de Rennes et Leclerc

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,

VU la demande de l'entreprise CISE TP OUEST en date du 18 septembre 2025,

Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des travaux de renouvellement des canalisations d'Eau Potable actuellement réalisés **rue de Rennes et rue Leclerc** du lundi 22 septembre 2025 jusqu'au 10 octobre 2025 par l'entreprise CISE TP OUEST (06.32.33.06.30),

Article 2 : Une signalisation en alternat sera mise en place pour la rue de Rennes et rue Leclerc pour permettre la circulation.

Article 3 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit du chantier et sur 30 mètres de part et d'autre.

Article 4 : L'entreprise aura la charge de la pose, du maintien et la dépose de la signalisation (diurne et nocturne) réglementaire.

Article 5 : L'entreprise devra prendre les précautions nécessaires afin de protéger son environnement.

Article 6 : L'entreprise devra après les travaux, enlever tout décombre de matériaux, nettoyer le chantier, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais le domaine public dans son état initial.

Article 7 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 18 septembre 2025

Le Maire
Jérôme BÉGASSE



ARRÊTÉ N°2025-173

**OBJET : Travaux de renouvellement AEP
Rue de Rennes et Leclerc**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,

VU la demande de l'entreprise CISE TP OUEST en date du 17 septembre 2025,

Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

ARRETE

Article 1 : Des travaux de renouvellement des canalisations d'Eau Potable, seront entrepris, **rue de Rennes et rue Leclerc** de lundi 22 septembre 2025 jusqu'au 10 octobre 2025, par l'entreprise CISE TP OUEST (06.32.33.06.30).

Article 2 : les travaux démarrent le **22 septembre pour la rue Leclerc et la rue de Rennes** avec circulation alternée et mise en place d'une signalisation.

La circulation sera en alternat par panneau de lundi 22 septembre 2025 jusqu'au 10 octobre 2025 réalisée par l'entreprise.

Article 3 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit du chantier et sur 30 mètres de part et d'autre.

Article 4 : L'entreprise aura la charge de la pose, du maintien et la dépose de la signalisation (diurne et nocturne) réglementaire.

Article 5 : L'entreprise devra prendre les précautions nécessaires afin de protéger son environnement.

Article 6 : L'entreprise devra après les travaux, enlever tout décombre de matériaux, nettoyer le chantier, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais le domaine public dans son état initial.

Article 7 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 18 septembre 2025

Le Maire
Jérôme BÉGASSE



[Brouillon] TR: Demande arrêté reprise branchements AEP rue de Rennes

À partir de

Brouillon enregistré Jeu 18/09/2025 10:38

De : LE PIVER, Benoit <benoit.le-piver@cisetp.com>

Envoyé : mercredi 17 septembre 2025 16:56

À : Hervé SERINDAT <herve.serindat@ville-staubinducormier.fr>; LE BRETON, Melanie <melanie.merel@cisetp.com>

Objet : RE: Demande arrêté reprise branchements AEP rue de Rennes

Bonjour,

Est-ce envisageable de nous transmettre un arrêté pour la rue de Rennes (complète) en alternat par panneau de lundi 22/09 jusqu'au 10/10 ? En effet cela nous permettra de reposer les bordures comme vu ce matin en réunion.

Je vous joins également les arrêtés que nous avons pour le carrefour entre la rue de Rennes et l'avenue Leclerc ainsi que l'alternat pour la rue de Rennes. Vous pouvez reprendre ces deux arrêtés en modifiant les dates.

Cordialement,

Benoît Le Piver

Conducteur de Travaux

Agence Armor Vilaine

06 60 83 00 09

26 Route de Chavagne 35310 MORDELLES

www.cisetp.com



The content of this message is confidential. If you have received it by mistake, please inform us by an email reply and then delete the message. It is forbidden to copy, forward, or in any way reveal the contents of this message to anyone.

De : Hervé SERINDAT <herve.serindat@ville-staubinducormier.fr>

Envoyé : mercredi 17 septembre 2025 16:16

À : LE BRETON, Melanie <melanie.merel@cisetp.com>; LE PIVER, Benoit <benoit.le-piver@cisetp.com>

Objet : RE: Demande arrêté reprise branchements AEP rue de Rennes

Bonjour,

Je vous envoie l'arrêté signé par Monsieur Le Maire.

Bien cordialement



Hervé Serindat

Responsable des services techniques

Mairie de Saint-Aubin-du-Cormier

02 99 39 10 42 -

Portable 06 83 27 65 62

saint-aubin-du-cormier.bzh



De : LE BRETON, Melanie <melanie.merel@cisetp.com>

Envoyé : mardi 16 septembre 2025 08:58

À : Hervé SERINDAT <hervé.serindat@ville-staubinducormier.fr>

Objet : TR: Demande arrêté reprise branchements AEP rue de Rennes

Bonjour,

Comme convenu avec mon collègue Benoit LE PIVER, je vous renvoi la demande d'arrêté pour le chantier de branchements d'eau potable sur la rue de Rennes.

Du 17/09/25 au 30/09/25.

Merci d'avance pour votre retour

Cordialement

Mélanie LE BRETON

PRÉPARATRICE CHANTIER

CISE TP Région Ouest

ZA des Perrières, 26 Route de Chavagne

35310 MORDELLES

Mobile : 06 32 33 06 30

melanie.merel@cisetp.com

www.cisetp.com - www.saur.com



De : LE BRETON, Melanie

Envoyé : mardi 9 septembre 2025 11:01

À : 'hervé.serindat@ville-staubinducormier.fr' <hervé.serindat@ville-staubinducormier.fr>

Objet : TR: Demande arrêté reprise branchements AEP rue de Rennes

Bonjour,

Je me permet de vous transférer ma demande d'arrêté afin de m'assurer que les nouvelles dates que j'avais envoyé à Nathalie DELPECH ont bien été prises en compte pour la réalisation de l'arrêté.

Merci d'avance pour votre retour.

Cordialement

Mélanie LE BRETON

PRÉPARATRICE CHANTIER

Mélanie LE BRETON
PREPARATRICE CHANTIER
CISE TP Région Ouest
ZA des Perrières, 26 Route de Chavagne
35310 MORDELLES
Mobile : 06 32 33 06 30
melanie.merel@cisetp.com
www.cisetp.com - www.saur.com



Toute utilisation, copie, transfert ou impression d'un e-mail qui ne vous est pas destiné engage la responsabilité du récipiendaire. Si un e-mail vous est adressé par erreur, merci de le détruire et de garder confidentielles les informations dont vous auriez eu connaissance.
Avant d'ouvrir toute pièce attachée à cet e-mail, il appartient à tout récipiendaire de vérifier l'absence de virus dans celui-ci, et ce, même si nous mettons en oeuvre des mesures contre les attaques virales : le groupe Saur ne pourra être tenu responsable si un virus infecte votre système.

Toute utilisation, copie, transfert ou impression d'un e-mail qui ne vous est pas destiné engage la responsabilité du récipiendaire. Si un e-mail vous est adressé par erreur, merci de le détruire et de garder confidentielles les informations dont vous auriez eu connaissance.
Avant d'ouvrir toute pièce attachée à cet e-mail, il appartient à tout récipiendaire de vérifier l'absence de virus dans celui-ci, et ce, même si nous mettons en oeuvre des mesures contre les attaques virales : le groupe Saur ne pourra être tenu responsable si un virus infecte votre système.

CISE TP Région Ouest
ZA des Perrières, 26 Route de Chavagne
35310 MORDELLES
Mobile : 06 32 33 06 30
melanie.merel@cisetp.com
www.cisetp.com – www.saur.com



De : LE BRETON, Melanie
Envoyé : jeudi 4 septembre 2025 09:26
À : Nathalie DELPECH <nathalie.delpech@ville-staubinducormier.fr>
Objet : TR: Demande arrêté reprise branchements AEP rue de Rennes

Bonjour,

Je me permet de revenir vers vous concernant ma demande d'arrêté pour les branchements rue de Rennes.

Nous n'allons finalement pas pouvoir intervenir la semaine prochaine.

Nous n'avons pas encore la date exacte pour le démarrage des travaux mais nous serons présents une semaine en septembre.

Est-il possible de faire un arrêté du 15/09/25 au 30/09/25 ?

Merci d'avance pour votre retour

Cordialement

Mélanie LE BRETON
PREPARATRICE CHANTIER
CISE TP Région Ouest
ZA des Perrières, 26 Route de Chavagne
35310 MORDELLES
Mobile : 06 32 33 06 30
melanie.merel@cisetp.com
www.cisetp.com – www.saur.com



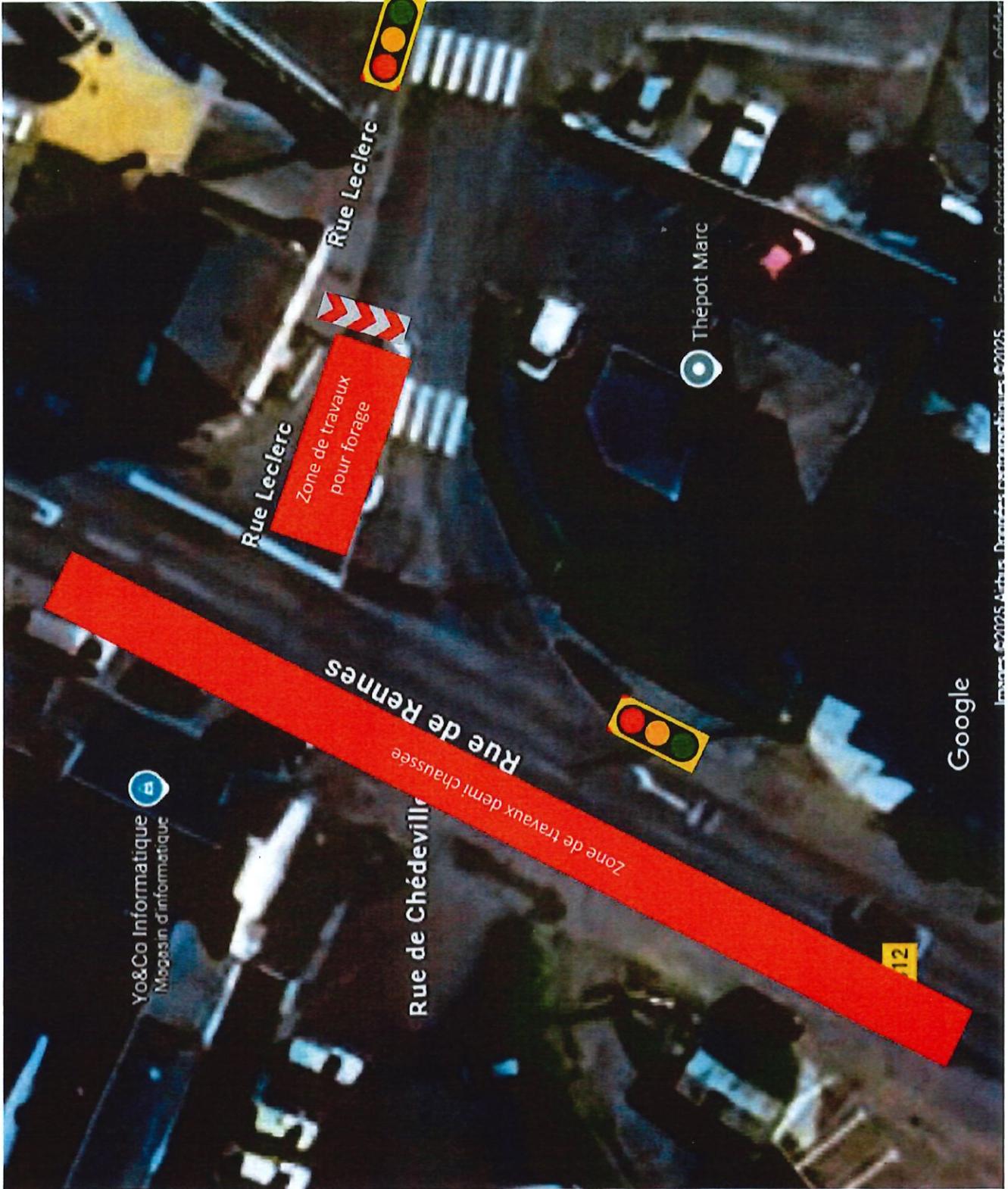
De : LE BRETON, Melanie
Envoyé : lundi 1 septembre 2025 17:30
À : Nathalie DELPECH <nathalie.delpech@ville-staubinducormier.fr>
Cc : LE PIVER, Benoit <benoit.le-piver@cisetp.com>
Objet : Demande arrêté reprise branchements AEP rue de Rennes

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint une demande d'arrêté pour la reprise de 3 branchements sur le chantier d'eau potable de la rue de Rennes.

Bonne réception

Cordialement



Yo&Co Informatique
Magasin d'informatique

Rue Leclerc

Zone de travaux
pour forage

Rue Leclerc

Rue de Rennes

Rue de Chédeville

Zone de travaux demi chaussée

Thépot Marc

Google

12